



# RENTE PÉTROLIÈRE ET CORRUPTION : LE CAS DU NIGERIA

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS

Novembre 2018



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 978-2-36567-949-7

© Tous droits réservés, Ifri, 2018

#### **Comment citer cette publication :**

Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « Rente pétrolière et corruption : le cas du Nigeria », *Études de l'Ifri*, Ifri, novembre 2018.

#### **Ifri**

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : [accueil@ifri.org](mailto:accueil@ifri.org)

**Site internet :** [ifri.org](http://ifri.org)



## Auteur

**Marc-Antoine Pérouse de Montclos** est docteur en sciences politiques et directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il est rédacteur en chef de la revue *Afrique Contemporaine* depuis 2018 et a été chercheur associé à Chatham House, Londres, entre 2013 et 2017. Il travaille sur les conflits armés, les déplacements forcés de population et l'évaluation de l'aide humanitaire en Afrique subsaharienne. Professeur à l'Institut français de géopolitique de l'Université Paris 8 de 2013 à 2015 et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), où il a enseigné de 2003 à 2016, il a vécu plusieurs années au Nigeria, en Afrique du Sud et au Kenya et accomplit régulièrement des missions d'études en Afrique. Il est l'auteur de nombreux articles et livres dont *Boko Haram: Islamism, Politics, Security, and the State in Nigeria* (2015), *Violence, statistics, and the politics of accounting for the dead*, *Violence in Nigeria: A qualitative and quantitative analysis* et *Un développement humanitaire ? Les ONG à l'épreuve de la critique* (2016) et *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?* (2018).



## Résumé

Cette étude analyse les mécanismes de détournement de la rente pétrolière et gazière à tous les niveaux de la production et de la commercialisation d'hydrocarbures, depuis la tête de puits, avec le percement des pipelines (*bunkering*), jusqu'à l'exportation de brut et l'importation d'essence raffinée, sans oublier l'évasion de capitaux dans des paradis fiscaux. Plusieurs leçons peuvent en être tirées. D'abord, les multinationales, qui retiennent tant l'attention des médias, ne sont jamais qu'un acteur du problème, parmi beaucoup d'autres. La variété et la complexité des parties prenantes du détournement de la rente mettent ainsi en évidence les limites des campagnes d'ONG et des audits financiers qui se concentrent uniquement sur les compagnies internationales. L'analyse de la corruption issue du secteur pétrolier souligne plutôt la nécessité d'améliorer la gouvernance du Nigeria, tant au niveau fédéral que local.

## Abstract

This study analyses the various mechanisms that explain the leakage of the main source of wealth in Nigeria at all levels of the production and commercialization of oil and gas, from the wellheads, with the *bunkering* of pipelines, up to the export of crude oil and the import of refined products, including through capital flight to tax havens. Several lessons can be learned. Indeed, the corruption of the industry involves a multitude of stakeholders, showing the limits of NGO's advocacy and financial audits that focus only on international oil companies. The diversion of the oil rent is first and foremost a governance issue. The Nigerian state is the main actor involved, both at the federal and local levels.





# Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>LA CORRUPTION, UN PHÉNOMÈNE ANCIEN .....</b>	<b>11</b>
<b>LE <i>BUNKERING</i> : UN PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE.....</b>	<b>17</b>
<b>DE L'EXTRACTION À L'EXTORSION : RACKETS DE PROTECTION, CONTRATS FRAUDULEUX ET TRAVAILLEURS « FANTÔMES » .....</b>	<b>21</b>
<b>DE L'EXPORTATION À L'IMPORTATION.....</b>	<b>27</b>
<b>PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES : DES MOYENS OFFICIELS POUR CAPTER LA RENTE.....</b>	<b>33</b>
<b>DES AUDITS SANS RÉFORMES .....</b>	<b>37</b>
<b>QUELQUES LEÇONS EN GUISE DE CONCLUSION .....</b>	<b>41</b>



# Introduction

Premier producteur de pétrole du continent, le Nigeria est souvent cité comme un cas d'école des ravages de la corruption et de la « malédiction des ressources » en Afrique. Le problème vient pour beaucoup du détournement de sa rente pétrolière, qui abonde l'essentiel des ressources en devises de l'État. Quoi qu'il en soit de l'évolution des cours du baril, l'évaporation des revenus tirés de l'extraction d'hydrocarbures a en effet des conséquences catastrophiques sur la capacité à entreprendre des actions de développement et à financer des travaux d'infrastructures, sans même parler du simple entretien des services publics de base.

Généralement définie et comprise comme un abus de pouvoir à des fins privées, la corruption recouvre en fait de nombreuses pratiques qui vont du pot-de-vin à l'extorsion en passant par la fraude, le népotisme, le détournement de fonds, le vol ou le délit d'initiés. Elle ne se limite ni au secteur public ni à l'industrie pétrolière. Avant les premières découvertes de gisements en 1956, le Nigeria connaissait ainsi des affaires de corruption qui étaient souvent liées à des abus de biens sociaux à des fins d'enrichissement personnel ou collectif. Celles-ci ont d'ailleurs donné naissance à l'expression péjorative de « kleptocratie », un néologisme forgé par le sociologue Stanislav Andreski, qui vivait à Ibadan au début des années 1960<sup>1</sup>.

Le boom pétrolier des années 1970 a alors enflammé et exacerbé ces pratiques. L'étude qui suit vise donc à décrypter la complexité des mécanismes et des instruments de détournement de la rente, non seulement en termes de corruption, mais aussi de manque à gagner, les deux allant fréquemment de pair. Contrairement à d'autres monographies qui traitent seulement de quelques aspects du problème, l'analyse affiche une ambition holistique, à défaut d'être exhaustive. Elle porte sur tous les niveaux et étapes de la production et de la commercialisation d'hydrocarbures, depuis la tête de puits, avec le percement des pipelines (*bunkering*), jusqu'à l'exportation de brut et l'importation d'essence raffinée, sans oublier l'évasion de capitaux dans des paradis fiscaux.

---

1. S. Andreski, *The African Predicament: A Study in the Pathology of Modernization*, Londres, Joseph, 1960, p. 108.



# La corruption, un phénomène ancien

Indéniablement, la corruption n'est pas un phénomène nouveau. En 1900, le premier gouverneur général du Nigeria, Frederick Lugard, se plaignait déjà des pratiques d'extorsion d'escrocs qui parcouraient les villages en prétendant lever des impôts pour le compte des Britanniques<sup>2</sup>. À l'approche de l'indépendance en 1960, le colonisateur a lui-même été accusé d'alimenter les circuits de la corruption en cooptant des personnalités qui étaient impliquées dans des scandales financiers et qu'il comptait faire chanter pour mieux les manipuler. En 1956, les Britanniques auraient également subventionné et sauvé de la banqueroute le grand parti nationaliste du sud, le NCNC (*National Council of Nigeria and the Cameroons*), afin de l'obliger à composer avec les musulmans du nord qui défendaient les intérêts de Londres<sup>3</sup>. Les référendums de 1959 et 1961 dans le nord du Cameroun britannique ont par ailleurs été suspectés de fraude et d'achat de vote pour que le territoire soit rattaché au Nigeria<sup>4</sup>.

L'indépendance en 1960 n'a pas mis un terme aux affaires de corruption, bien au contraire. Dans le premier gouvernement qui suivit le départ des Britanniques, les ministres des transports et des finances, Kingsley Ozuomba et Festus Okotie Eboh, étaient surnommés *ten per-centers* à cause du pourcentage qu'ils prenaient sur tous les contrats qu'ils

---

2. M. Tukur, *British Colonisation of Northern Nigeria, 1897-1914: A Reinterpretation of Colonial Sources*, Dakar, Amalion Publishing, 2016, p. 64.

3. H. Smith, *Blue Collar Lawman*, Bradford-on-Avon, self-published, 1987.

4. En 1959, 62 % des électeurs avaient préféré rester sous la tutelle des Nations unies, refusant de rallier un Nigeria promis à l'indépendance. Ils se méfiaient en effet de l'hégémonie des musulmans de la région, notamment des « envahisseurs » peuls, et voulaient disposer de leur propre administration, comme dans le sud du Cameroun britannique. Pour contrecarrer ce résultat, le colonisateur a alors créé des collectivités locales, injecté des fonds en faveur du développement et autorisé les femmes à voter, ce qui a conduit à augmenter de 170 % le nombre d'électeurs. Les candidats favorables à l'option camerounaise furent par ailleurs interdits de campagne, notamment à Mubi et Madagali. Malgré un recours infructueux du Cameroun à la Cour Internationale de Justice, le référendum de 1961 a finalement abouti au résultat qu'attendaient les Britanniques, à savoir un rattachement au Nigeria. Il est vrai que les pratiques électorales ne furent guère meilleures de l'autre côté de la frontière. Tant le référendum constitutionnel que les élections législatives de février et avril 1960 ont abouti à la victoire du parti du président Ahmadou Ahidjo alors que le sud du Cameroun britannique avait voté contre et que les résultats furent gonflés dans le Nord. Cf. V. Hiribarren, *A History of Borno: Trans-saharan African Empire to Failing Nigerian State*, Londres, Hurst, 2016, p. 320 ; T. Deltombe, M. Domergue et J. Tatsitsa, *La Guerre du Cameroun : L'invention de la Françafrique (1948-1971)*, Paris, La Découverte, 2016, p. 180.

approuvaient. Festus Okotie Eboh trouvait même le moyen d'augmenter les droits de douane sur les importations de chaussures au moment où il ouvrait sa propre usine de chaussures. Profondément détesté, il fut finalement exécuté sans autre forme de procès lors du premier coup d'État militaire en 1966. Quant aux chambres de commerce agricoles, elles servaient de caisses noires aux partis en compétition pour le pouvoir à une époque où l'économie du Nigeria était encore essentiellement rurale. Dans la région Ouest, le Western Regional Marketing Board était proche de la Bank of West Africa du leader yorouba Obafemi Awolowo, qui fut jugé pour des irrégularités financières en 1962. À l'Est, l'Eastern Regional Marketing Board était lié à l'African Continental Bank et à la formation ibo de Nnamdi Azikiwe, qui avait été condamné pour fraude en 1956. Dans le Nord, enfin, la Bank of the North était proche du parti d'Ahmadu Bello, qui mourut sous les balles des putschistes en 1966.

Avec l'argent facile du boom pétrolier des années 1970, les affaires de corruption ont alors pris une ampleur extraordinaire. Au vu des montants en jeu, le secteur des hydrocarbures, en particulier, a été très touché par les détournements de fonds publics, que ce soit en période de dictature militaire comme de régime civil. Selon le ministre du pétrole Tam David-West, le pays a ainsi perdu quelques 16 milliards de dollars pendant la Seconde République parlementaire de 1979 à 1983, soit 20 % de ses revenus pétroliers, essentiellement du fait de la fraude, de la surfacturation des contrats et du vol de brut avec la complicité d'agents de la compagnie nationale des pétroles, la NNPC (*Nigerian National Petroleum Corporation*<sup>5</sup>). Par la suite, les coups d'État militaires n'ont rien arrangé. Censée restaurer un semblant d'ordre, l'armée a, au nom du secret-défense, institutionnalisé l'opacité de la gestion des revenus pétroliers. Selon un rapport jamais publié de l'économiste Pius Okigbo, 12,4 milliards de dollars ont tout simplement disparu des comptes du Trésor Public entre 1988 et 1994<sup>6</sup>.

La situation ne s'est pas vraiment améliorée après le retour des civils au pouvoir en 1999, alors que la hausse des prix du baril soutenait l'augmentation des revenus pétroliers malgré la stagnation de la production<sup>7</sup>. Premier pays à signer en 2003 l'Initiative du Premier ministre britannique Tony Blair pour la transparence dans les industries extractives (EITI), le Nigeria n'a pourtant pas renoncé à ses mauvaises habitudes. Certes, le premier audit commandité en 2006 par la branche nigériane de

---

5. S. Ellis, *This Present Darkness. A History of Nigerian Organized Crime*, Londres, Hurst, 2016 p. 117 et 127.

6. *Ibid.*, p. 140.

7. S. Ariweriokuma, *The Political Economy of Oil and Gas in Africa: The Case of Nigeria*, Londres, Routledge, 2008, pp. 31-33.

cette Initiative, NEITI (*Nigeria Extractive Industries Transparency Initiative*), n'a pas trouvé de différences significatives entre les ventes déclarées de brut et les volumes officiellement exportés depuis les terminaux pétroliers sur la période 1999-2004. Mais il a identifié des écarts énormes entre la valeur réelle des barils produits et les versements effectués à la banque centrale. De plus, il a décelé des déficiences systémiques dans la comptabilité des revenus tirés de l'extraction d'hydrocarbures<sup>8</sup>. Sur la période 2009-2011, un autre audit de NEITI a ensuite découvert un manque à gagner de 4,8 milliards de dollars du fait que la NNPC avait « omis » de transférer à la Banque Centrale des dividendes et de lui rembourser des prêts accordés par la compagnie de gaz naturel liquéfié NLNG (*Nigeria Liquefied Natural Gas Limited*)<sup>9</sup>. Après l'élection du président Goodluck Jonathan en 2011, enfin, la NNPC a quasiment cessé de payer à Abuja les revenus tirés de l'exportation des quotas de brut théoriquement alloués aux raffineries nigérianes.

À en croire NEITI, le gouvernement fédéral a ainsi « perdu » plus de 4 % des 269 milliards de dollars tirés de sa manne pétrolière entre 1999 et 2008 : 2,6 se sont littéralement évaporés dans la nature et 9,9 n'ont jamais été retrouvés<sup>10</sup>. Au-delà des détournements de fonds à proprement parler, le montant total du manque à gagner est certainement supérieur si on inclut les surcoûts liés aux sabotages et à la pollution qui en résulte<sup>11</sup>. Sur la période 2003-2008, l'insécurité dans le delta du Niger a, en moyenne, fait perdre au Nigeria quelques 900 000 barils de pétrole par jour<sup>12</sup>. En obligeant les compagnies exploitantes à fermer certains puits, les attaques et les sabotages ont, selon une autre estimation, provoqué un manque à gagner qui est passé de 250 000 barils par jour en 2000 à 650 000 en 2008, soit l'équivalent, respectivement, de 2,6 et 27,5 milliards de dollars par an, ceci sans même compter les pertes dues aux vols de brut<sup>13</sup>.

---

8. M. Abutudu et D. Garuba, « Natural Resource Governance and EITI Implementation in Nigeria », Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2011.

9. NEITI, *Financial Flows Reconciliation Report: 2009 – 2011 Oil & Gas Audit*, Abuja, Nigerian Extractive Industries Transparency Initiative, 2013, p. 7.

10. L. Mitte, « Speech on the Occasion of NEITI Stakeholders's Engagement on the Petroleum Industry Bill, Lagos ». Document en possession de l'auteur, 20 septembre 2012.

11. On peut également ajouter à ces pertes le cas spécifique des compagnies pétrolières d'Asie, notamment chinoises. Au cours des années 2000, celles-ci ont en effet obtenu des concessions en échange du financement de projets d'infrastructures qui n'ont en fait jamais abouti. On estime que le Nigeria y aurait perdu jusqu'à 10 milliards de dollars. Cf. A. Vines *et al.*, *Thirst for African Oil: Asian National Oil Companies in Nigeria and Angola*, Londres, Chatham House, 2009.

12. D. Clarke, *Crude Continent: The Struggle for Africa's Oil Prize*, Londres, Profile Books, 2008, p. 102.

13. J. B. Asuni, *Blood Oil in the Niger Delta*, Washington D.C, United States Institute of Peace, 2009, p. 6.

Généralement associée à l'extraction de pétrole, la production de gaz soulève aussi de nombreux problèmes. En effet, la pratique courante du torchage entraîne un important manque à gagner du fait que le gaz n'est pas traité pour être mis en vente. De plus, le gouvernement ne perçoit pas d'amendes pour pollution, les inspecteurs du DPR (Department of Petroleum Products) étant incapables de mesurer les volumes extraits et brûlés à l'air libre. Le secteur manque cruellement d'instances de régulation indépendantes. En pratique, le DPR est ravagé par la corruption. Fin 2006, son directeur a par exemple dû être renvoyé car il était impliqué dans des délits d'initiés et des contrats de sous-traitance jamais exécutés, une affaire qui a coïncidé avec la découverte d'un trou de 20 milliards de dollars dans les comptes de la NNPC<sup>14</sup>.

À certains moments, on en est ainsi arrivé au paradoxe que plus le Nigeria vendait de brut et de gaz, moins il gagnait d'argent<sup>15</sup>. Le phénomène a été particulièrement marqué en période de hausse des prix du baril, notamment pendant la première crise du Golfe en 1990-1991, quand le correspondant du *Financial Times* à Lagos fut expulsé du pays pour avoir posé des questions gênantes à ce sujet. Les sommes détournées ont atteint des montants colossaux. Nuhu Ribadu, un ancien directeur de l'agence de lutte contre la corruption EFCC (*Economic and Financial Crimes Commission*), estimait en 2006 que le gouvernement fédéral aurait, au total, volé ou gaspillé plus de 380 milliards de dollars depuis l'indépendance en 1960<sup>16</sup>. Une bonne partie de ces fonds sont partis à l'étranger et n'ont pas été réinvestis sur place. Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le Nigeria serait ainsi le pays du continent le plus touché par la fuite de capitaux. De 1970 à 2008, 217,7 milliards de dollars seraient illégalement partis sur des comptes offshores, deux fois plus que pour l'Égypte<sup>17</sup>.

Mais les détournements de fonds et la contrebande mettent aussi en évidence l'importance des circuits financiers à l'intérieur du territoire national. Le Nigeria est en l'occurrence une fédération composée d'un gouvernement en trois tiers, avec un pouvoir central à Abuja, des États fédérés et des collectivités locales, les LGA (Local Government Areas). Or la corruption est particulièrement marquée dans les régions pétrolifères du delta du Niger qui forment la zone géopolitique dite du « Sud-Sud ». Au vu

---

14. K. Kalu, *State Power, Autarchy, and Political Conquest in Nigerian Federalism*, Lanham (MD), Lexington, 2008, p. 130.

15. I. Sada et Co Chartered Accountants, *Financial Audit: An Independent Report Assessing and Reconciling Flows within Nigeria's Oil & Gas Industry, 2009 to 2011*, Abuja, Nigerian Extractive Industries Transparency Initiative, 2013, p. 8.

16. S. Ellis, *This Present Darkness. A History of Nigerian Organized Crime*, op. cit., p. 153.

17. *Africa Confidential*, vol. 57, n° 8, 15 avril 2016, p. 2.



de l'argent qui y circule, les sondages disponibles montrent que la fréquence des bakchichs payés à des agents de la fonction publique est la plus élevée du pays<sup>18</sup>. Les autorités, pour leur part, n'hésitent pas à multiplier les contrats de construction pour les attribuer à des amis et se reverser des commissions en surfacturant le coût des travaux.

De telles pratiques ont des conséquences directes sur la gouvernance locale. Le Rivers, le Bayelsa, le Delta, l'Akwa Ibom et l'Ondo comptent ainsi parmi les États les plus endettés de la fédération nigériane car leurs réserves de pétrole leur permettent sans trop de difficultés d'emprunter sur le marché national et même à l'étranger<sup>19</sup>. À cela s'ajoutent de piètres performances économiques si l'on en juge par la capacité à collecter des impôts, la transparence des budgets et le degré d'achèvement des politiques publiques de développement. À en croire une étude réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la coopération britannique (DFID) en 2005, le Cross River était le seul État de la région à satisfaire les standards minimums<sup>20</sup>. Les autres ne publiaient pas leurs comptes et ne les faisaient pas auditer ; résultat, il était fréquent de trouver des écarts allant jusqu'à 20 % entre les revenus affichés et les dépenses réalisées.

---

18. UNODC, « Corruption in Nigeria. Bribery: Public Experience and Response », Vienne, United Nations Office on Drugs and Crime, 2017, p. 6.

19. E. Osaghae, « Resource Curse or Resource Blessing: The Case of the Niger Delta "Oil Republic" in Nigeria », *Commonwealth & Comparative Politics*, vol. 53, n° 2, 2015, p. 126.

20. *This Day*, 11 mars 2006, p. 66.



## Le *bunkering* : un prélèvement à la source

Le détournement de la manne pétrolière commence en fait au point zéro de l'extraction, lorsque des mafias bien organisées viennent près des puits percer les pipelines pour en extraire le brut et le transférer dans des barges. Le procédé consiste à forer les oléoducs et à y injecter de l'eau pour en maintenir la pression et éviter d'être repéré en aval dans les stations d'écoulement (*flow stations*). La cargaison volée part ensuite, soit vers des supertankers pour de l'exportation illégale à l'international, soit vers des raffineries artisanales qui polluent énormément le delta du Niger et qui produisent une essence de très mauvaise qualité pour le marché national ou pour les pays voisins. On estime que 25 % du pétrole ainsi détourné est vendu localement, généralement à un prix inférieur d'un tiers à celui de la pompe à essence<sup>21</sup>.

Appelé *bunkering*, un terme technique qui désigne un transbordement de fuel entre deux bateaux, le procédé est assez ancien. Il remonte à la guerre du Biafra, quand les sécessionnistes ont dû développer leurs propres raffineries artisanales pour compenser l'arrêt de la production et le blocus nigérian qui les empêchaient d'importer de l'essence. À l'époque, le *bunkering* n'était d'ailleurs pas mal vu. Dans le cadre d'un rapport de mission pour le Congrès américain en 1969, le sénateur Charles Godell vantait ainsi « l'ingéniosité et la détermination remarquables » des ingénieurs qui avaient réussi à construire des raffineries de brousse dans le maquis<sup>22</sup>. Après la fin de la guerre du Biafra et du boom pétrolier des années 1970, la crise économique des années 1980 a ensuite poussé des officiers de la marine et de l'armée de terre à développer des trafics de contrebande de brut volé qui permettaient au Nigeria de respecter ses quotas officiels de pays membre de l'OPEP. Avec le retour des civils au pouvoir, enfin, le *bunkering* a connu une nouvelle impulsion grâce à l'augmentation des prix du baril et aux arrangements passés avec les insurgés du delta dans le cadre d'une amnistie accordée en 2009.

---

21. SDN, *Communities not Criminals: Illegal Oil Refining in the Niger Delta*, Port Harcourt, Stakeholder Democracy Network, 2013, p. 11.

22. D. Anthony, « Resourceful and Progressive Blackmen: Modernity and Race in Biafra, 1967-70 », *Journal of African History*, vol. 51, 2010, p. 54.

Il est très difficile d'évaluer les quantités de brut qui disparaissent ainsi des comptes de la nation. Les tentatives d'estimations sont d'autant plus compliquées que la NNPC ne publie pas de données précises. De plus, le pillage s'opère souvent avant les stations d'écoulement (*flow stations*) qui sont censées mesurer le nombre de barils produits et taxés par le gouvernement. Dans les autres pays producteurs, il est d'ailleurs d'usage que le point fiscal se trouve au niveau des têtes de puits, et non plus loin en aval. La particularité du système nigérian proviendrait historiquement du mode opératoire de Shell dans les années 1960. En effet, les oléoducs de la multinationale ont vite servi à collecter la production de plusieurs compagnies. Les volumes transférés et la répartition des bénéfices ont alors été calculés au niveau des terminaux pétroliers et non des têtes de puits car la mise en place d'instruments de mesure fiscaux, très onéreuse, a toujours été à la charge des opérateurs<sup>23</sup>.

À défaut d'instrument de mesure fiable, les estimations concernant les volumes de pétrole volé varient donc beaucoup. En 2012, par exemple, les militaires de la force spéciale déployée dans le delta, la JTF (Joint Task Force), annonçaient des pertes inférieures à 10 000 barils par jour. D'après la compagnie Shell, en revanche, les quantités de brut « bunkérisé » tournaient plutôt autour de 150 000 barils par jour, voire jusqu'à 250 000 selon un rapport officiel, soit entre 6 % et 10 % de la production totale du Nigeria<sup>24</sup>. Quand le prix du baril atteignait les cent dollars, cela représentait une perte de 15 à 25 millions de dollars par jour et de 5 à 9 milliards de dollars par an<sup>25</sup>. Basé sur des relevés satellitaires et des interviews auprès de 61 trafiquants, un rapport de la banque centrale du Nigeria évoquait quant à lui le vol de 232 000 barils par jour, soit un manque à gagner de 6,7 milliards de dollars en 2013<sup>26</sup>. D'autres estimations issues des opérateurs pétroliers variaient quant à elles entre 70 000 et 300 000 barils par jour. Avec un prix du baril à soixante dollars, leur fourchette basse représentait quand même une perte annuelle de 1,5 milliard de dollars si l'on en croit les calculs du Council on Foreign Relations, un *think tank* basé à Washington<sup>27</sup>.

---

23. Certains soupçonnent Shell d'avoir ainsi voulu sous-estimer la production de ses concurrents. Aujourd'hui, les multinationales sont également accusées de fermer les yeux sur le *bunkering* pour acheter la paix sociale sans avoir à payer de taxes sur le pétrole soustrait à leur production.

24. C. Katsouris et A. Sayne, *Nigeria's Criminal Crude: International Options to Combat the Export of Stolen Oil*, Londres, Chatham House, 2013, p. 25.

25. M. N. Ribadu, « Report of the Petroleum Revenue Special Task Force », Abuja, PRSTF, 2012, p.176.

26. W. Wallis, « Nigeria: The Big Oil Fix », *The Financial Times*, 26 mai 2015.

27. « Fuelling the Niger Delta Crisis », Bruxelles, International Crisis Group, Report n° 118, 2006, p. 8, disponible sur : [www.crisisgroup.org](http://www.crisisgroup.org).

Aujourd'hui, il serait hasardeux de spéculer sur une tendance à la hausse ou à la baisse du *bunkering*. Il est possible que le phénomène soit mieux mesuré, ce qui pourrait laisser croire à tort à une augmentation des vols de brut. Une chose est sûre : le Nigeria fait partie des très rares pays producteurs dont le pétrole est détourné à une échelle industrielle par des groupes criminels ou insurrectionnels. Le pillage de l'or noir du delta du Niger peut ainsi être comparé à la situation que l'on a connue en Colombie, au Mexique, en Russie (au Daghestan), en Indonésie (dans le sud de Sumatra), au Kurdistan irakien et dans la région de Mossoul aux mains de l'État islamique, en l'occurrence vers la Turquie<sup>28</sup>. Encore cette liste ne comprend-elle que les pays où des groupes insurrectionnels détournent directement une partie de la production de brut, à la différence de ceux où ils prélèvent des taxes sur les produits pétroliers à l'exportation, à l'instar d'AQPA (Al-Qaïda dans la péninsule arabe) depuis le port de Moukalla au Yémen.

Au Nigeria, le système du *bunkering* est une véritable industrie et nécessite donc des protections au plus haut niveau. L'auteur de ces lignes a par exemple vu passer les barges de pétrole volé sous les yeux de soldats qui feignaient de regarder ailleurs<sup>29</sup>. Même les Nations unies ont pudiquement admis que la persistance des opérations de *bunkering* était « significative, au mieux, de l'impuissance du gouvernement à y mettre un terme, au pire d'une collusion avec les autorités »<sup>30</sup>. Beaucoup de monde a intérêt à ce que le « coulage » du brut continue : les rebelles du delta pour financer leurs achats d'armes et négocier des avantages politiques ; les militaires pour arrondir leurs fins de mois ; les sous-traitants pour obtenir des contrats de réparation et de nettoyage des marées noires ; les jeunes des villages avoisinants pour trouver du travail dans les raffineries artisanales de la région ; l'industrie pétrolière, arguent certains, pour acheter la paix sociale et contourner les règlements anti-corruption de l'OCDE qui interdisent de céder à des rackets de protection en versant du liquide à des chefs de gangs. Si le manque à gagner est évident pour les compagnies exploitantes, il semble ainsi que, d'un point de vue strictement financier, le problème reste gérable du moment que le point de prélèvement fiscal se situe en aval au niveau des *flow stations*.

---

28. C. Katsouris et A. Sayne, *Nigeria's Criminal Crude: International Options to Combat the Export of Stolen Oil*, op. cit., p. 16.

29. On trouvera aussi des images significatives de ce phénomène dans un documentaire de 52 minutes, « Le delta du Niger : la guerre du brut », auquel l'auteur a participé et qui a été diffusé pour la première fois sur France Cinq le 11 octobre 2011.

30. UNEP, *Environmental Assessment of Ogoniland*, Nairobi, United Nations Environment Programme, 2011, p. 104.

De fait, selon la chercheuse Elizabeth Gelber, les opérations de *bunkering* sont si intégrées à l'industrie pétrolière qu'elles font désormais partie de l'économie officielle<sup>31</sup>. Le système s'auto-entretient car il finance tout à la fois les forces de sécurité, les groupes rebelles et des fonctionnaires corrompus. En l'absence de stations d'essence dans les criques du delta, même la filiale locale de la compagnie italienne Agip avait pour habitude de faire fonctionner ses véhicules avec du carburant volé et raffiné artisanalement, avant de mettre un terme à cette pratique fin 2015<sup>32</sup>. En réalité, selon Kathryn Nwajiaku, le *bunkering* et l'économie rentière du Nigeria constituent les deux faces d'une même médaille. « La violence et l'insécurité dans le delta du Niger servent les intérêts de tous ceux qui ont investi dans l'extraction et la revente illégales de pétrole volé. Les groupes armés ne sont pas à l'origine du *bunkering* mais, bien plutôt, le résultat [d'une économie mafieuse dont] les mauvaises pratiques se sont en quelque sorte retournées contre leurs initiateurs »<sup>33</sup>.

---

31. E. Gelber, « Black Oil Business: Rogue Pipelines, Hydrocarbon Dealers, and the “Economics” of Oil Theft », in H. Appel, A. Mason et M. Watts (dir.), *Subterranean Estates: Life Worlds of Oil and Gas*, Ithaca, Cornell University Press, 2015, p. 275.

32. Social Action (Port Harcourt), Briefing n° 12, octobre 2016, p. 3.

33. K. Nwajiaku, « The Political Economy of Oil and “rebellion” in Nigeria’s Niger Delta », *Review of African Political Economy*, vol. 39, n° 132, 2012, p. 306.

## De l'extraction à l'extorsion : rackets de protection, contrats frauduleux et travailleurs « fantômes »

Dans un tel contexte, l'extraction illégale de brut ne constitue qu'une des nombreuses facettes du problème. La production légale de pétrole présente aussi des opportunités de détournement qui, au-delà du cas des multinationales, mettent en évidence l'importance des sous-traitants et de la compagnie nationale NNPC. Des institutions de natures fort diverses sont en mesure de bloquer la production pour obtenir des pots-de-vin. Les douanes peuvent par exemple retarder la livraison d'équipements pétroliers ; les services d'immigration, refuser de délivrer des visas aux expatriés du secteur. Les employés de la NNPC sont eux-mêmes réputés créer des situations inextricables pour obliger les multinationales à leur graisser la patte. Officiellement, ils sont censés approuver tous les contrats et les dépenses d'un montant supérieur à \$1 million dans les *joint-ventures* et \$250 000 dans les accords de partage de production. Ces seuils sont bien inférieurs aux pratiques habituelles de l'industrie : ils permettent donc de négocier plus souvent des commissions pour faire accélérer les dossiers en souffrance<sup>34</sup>.

Concernant la production, le détournement de la manne pétrolière s'apprécie ainsi à différentes échelles. Au niveau international, d'abord, l'attribution de droits de prospection ou d'exploitation, les OML (*Oil Mining Leases*), entraîne le paiement de bonus qui alimentent les circuits de la corruption. Au niveau national, ensuite, les contrats frauduleux et surfacturés permettent également de reverser des commissions sur des comptes à l'étranger. À un niveau très local, enfin, la perception de « droits de péage » commence dans les villages du delta par le racket de protection des associations de jeunes qui menacent de saboter les oléoducs si on ne leur fournit pas des emplois fictifs. D'une certaine manière, le procédé rappelle un peu les « vaccins contre la violence » (*vacuna*) que les compagnies

---

34. A. Gillies, *Reforming Corruption Out of Nigerian Oil?*, Bergen, Chr. Michelsen Institute, 2009.

pétrolières doivent payer aux guérilleros de l'ELN (*Ejército de Liberación Nacional*) en Colombie.

Au Nigeria, le fonctionnement interne des multinationales du pétrole n'échappe pas non plus au problème et il est arrivé que certains employés mécontents, licenciés ou partis à la retraite, prennent les armes contre leur ancien employeur. Parfois, des syndicalistes menacent également de bloquer la production sans même user de leur droit de grève<sup>35</sup>. Les deux syndicats du secteur disposent d'un réel pouvoir. Lié à la centrale du TUC (Trade Union Congress), le PENGASSAN (Petroleum and Natural Gas Senior Staff Association of Nigeria) représente les intérêts des cadres et peut aisément bloquer la production. Son pendant du côté des ouvriers, le NUPENG (Nigeria Union of Petroleum and Natural Gas Workers), a quant à lui le pouvoir d'immobiliser tout le secteur des transports car il est aussi puissant en aval, dans la distribution de produits raffinés, et est affilié à la plus grosse centrale du pays, le NLC (Nigeria Labour Congress), qui contrôle le syndicat des conducteurs de camions-citernes et le ravitaillement des stations d'essence. Historiquement, les affrontements avec la dictature militaire ont parfois été très durs<sup>36</sup>.

Depuis les années 1990, les syndicats ont cependant perdu de leur pouvoir et on a assisté à une multiplication impressionnante d'intermédiaires et de sous-traitants pour capter une partie de la rente. Destinée à prendre le relais de la vague de nationalisation des années 1970, la nouvelle politique « d'indigénisation » de l'industrie initiée au début des années 2000 a en effet conduit à encourager la création de petites compagnies locales afin de soutenir la nigérianisation du secteur de la production, un processus appelé *local content*. Or la plupart de ces entités sont des coquilles vides, des *briefcase companies* dont la fonction se résume à prélever de manière officielle des commissions pour le compte de politiciens ou d'hommes d'affaires véreux. Leur attribuer des contrats permet ainsi de renforcer les clientèles du pouvoir ou, au contraire, d'éliminer des opposants de la compétition<sup>37</sup>. À l'occasion, ces *briefcase*

---

35. L'auteur a lui-même assisté à de pareilles scènes sur une plateforme *offshore* où le personnel a failli être évacué après qu'un protestataire ait tiré l'alarme de manière intempestive. De multiples témoignages font également état de prises d'otages en interne et de nombreux arrêts du travail sans préavis.

36. Dans les années 1970, le gouvernement avait envisagé d'acheter 200 camions citernes pour permettre à la NNPC d'assurer le ravitaillement du pays sans passer sous la férule des syndicats. Mais les militaires étaient censés fournir les chauffeurs et garer les camions sous bonne garde dans les casernes. Le projet fut finalement abandonné.

37. Après s'être brouillé avec le président Olusegun Obasanjo, le vice-président Atiku Abubakar a par exemple vu sa compagnie Intels (Integrated Logistics Service Nigeria Limited) perdre fin 2005 le marché de la gestion du port d'Onne, qui ravitaillait les compagnies pétrolières dans la région de Port Harcourt.



*companies* servent aussi à financer des campagnes électorales, par exemple au moment des présidentielles de 2003 lorsque l'une d'entre elles a obtenu une licence d'exportation du brut à 65 dollars la tonne au lieu de 180 pour les multinationales, à charge pour elle de reverser la différence au parti à l'époque au pouvoir<sup>38</sup>. Le nombre de compagnies locales a ensuite explosé après l'élection du président Goodluck Jonathan en 2011<sup>39</sup>.

Les *briefcase companies* remplissent de multiples fonctions. Elles peuvent servir à vendre légalement du pétrole volé, reverser des dividendes à un ministre, toucher des émoluments pour des services de consultants, régler les notes d'hôtel de leur protecteur, lui payer un jet privé ou une voiture de luxe, salarier des employés fictifs, transférer de l'argent à l'étranger ou, simplement, thésauriser les fonds détournés par un politicien véreux du temps où il était au pouvoir. En pratique, la multiplication d'intermédiaires revient aussi à renchérir les coûts de production : un manque à gagner qui, pour l'État, diminue d'autant les bénéfices à attendre des multinationales et d'opérateurs qui cherchent eux-mêmes à minimiser leur assiette fiscale en augmentant leurs coûts de production. Le Nigeria a ainsi pour particularité que plus de 70 % de ses plateformes pétrolières sont enregistrées dans des paradis fiscaux comme le Libéria, les Iles Marshall ou Panama<sup>40</sup>.

Mais le grand trou noir de l'industrie reste la compagnie nationale des pétroles. Réputée pour son opacité, la NNPC est un véritable triangle des Bermudes où les fonds publics disparaissent à tout jamais. Elle ne paie pas de taxes et ne reverse qu'une partie de ses revenus à la banque centrale. Le problème date du boom pétrolier des années 1970 et s'est aggravé avec la crise économique des années 1980. Rien que dans les six premiers mois de l'année 1993, un comité chargé d'éplucher le budget fédéral et dirigé par un ancien gouverneur de la banque centrale, Clement Nyong Isong, relevait par exemple que la NNPC avait illégalement gardé la main sur des revenus à l'exportation de 5,5 millions de dollars<sup>41</sup>. La fin de la dictature militaire en 1999 n'a pas mis un terme à ces pratiques. En dix ans, la NNPC n'a jamais transféré à Abuja les dividendes de son usine de liquéfaction de gaz naturel à Bonny (NLNG) et les revenus à l'exportation du gisement offshore d'Okono, l'OML 119, qui était exploité par Agip depuis 2000. Les montants

---

38. R. Rotberg (dir.), *Crafting the New Nigeria: Confronting the Challenges*, Boulder, Lynne Rienner, 2004, p. 242.

39. *Financial Mail*, 28 avril 2016, p. 30-31.

40. Les compagnies exploitantes sont donc tenues de suivre des règles en vigueur à l'étranger et non dans le pays de production : un procédé qui a permis à la société Deepwater Horizon d'échapper en partie aux poursuites judiciaires des États-Unis après la marée noire qu'elle a provoquée dans le Golfe du Mexique. *Financial Mail*, 28 avril 2016, p. 30-31.

41. A. Nwankwo, *Nigeria: The Stolen Billions*, Enugu, Fourth Dimension, 1999, p. 112.

ne sont nullement négligeables : de 2005 à 2014, celui-ci aurait dû rapporter l'équivalent de 12,3 milliards de dollars<sup>42</sup> ! La pratique est courante. De l'aveu même d'un ancien ministre du pétrole du temps de la dictature militaire, les chiffres fournis par la NNPC, la banque centrale et le contrôleur général des comptes publics (*Accountant General*) se contredisent généralement les uns et les autres<sup>43</sup>. À Abuja, des fonctionnaires anonymes racontent également qu'en pratique, il leur est impossible de vérifier ou contester les statistiques de la NNPC.

Du fait de sa position majoritaire dans les joint-ventures et les accords de partage de production conclus avec les multinationales, la compagnie nationale des pétroles est en réalité la cheville ouvrière de la corruption du secteur. Elle est littéralement la « vache à lait » du gouvernement fédéral car elle se doit de lui restituer sous une forme ou une autre les subsides dont elle dépend pour financer son fonctionnement et ses investissements en négociant au coup par coup des lignes de crédit ou des dégrèvements sur les revenus qu'elle est censée transférer à Abuja. Les autorités, elles, ne se gênent pas pour y puiser les devises dont elles ont besoin, notamment en période de campagne électorale. De l'avis des spécialistes, la NNPC n'est pas conçue et gérée comme une entreprise commerciale mais comme un « instrument de patronage » qui permet à des individus bien connectés, les *gatekeepers*, d'exercer une sorte de droit de veto et de percevoir des commissions sur chacune des transactions qu'ils doivent approuver<sup>44</sup>.

Les procédures de détournement sont nombreuses et, parfois, très sophistiquées. On se contentera d'en citer quelques-unes qui ont fait l'objet d'enquêtes officielles ou officieuses. Au niveau de la production, pour commencer, la NNPC n'est guère regardante sur ses coûts. En cas d'audit, il lui arrive de présenter plusieurs fois les mêmes factures. Le cas de la surveillance des oléoducs est significatif à cet égard. Entre 2009 et 2011, la NNPC a ainsi payé 600 millions de dollars à l'armée pour sécuriser ses installations pétrolières et gazières, sans recevoir la moindre facture. Dans le même temps, ses partenaires au sein des joint-ventures, en l'occurrence Shell, Chevron et Agip, perdaient 136 millions de barils du fait des vols de brut, soit l'équivalent de 11 milliards de dollars<sup>45</sup>. Pour essayer de limiter leurs pertes, celles-ci ont dû rémunérer des militaires, passer des contrats

---

42. A. Sayne, A. Gillies et C. Katsouris, « Inside NNPC Oil Sales: A Case for Reform in Nigeria », New York, Natural Resource Governance Institute, 2015, p. 7.

43. Donald Dick Don Etiebet d'après une déclaration de 2009 citée par *Africa Confidential*, vol. 52, n° 23, 18 novembre, 2011, p. 4.

44. M. Thurber, E. Ifeyinwa et P. Heller, « NNPC and Nigeria's Oil Patronage Ecosystem », Stanford University, Freeman Spogli Institute for International Studies, 2010, p. 7.

45. I. Sadra et Co Chartered Accountants, *Physical and Process Audit for the period 2009 to 2011, Oil & Gas Audit*, Abuja, Nigerian Extractive Industries Transparency Initiative, 2013, p. 25.

avec des compagnies de sécurité privées et conclure des accords avec les « militants » des groupes rebelles qui avaient accepté de déposer les armes en échange d'emplois plus ou moins fictifs<sup>46</sup>. À lui seul, le coût de la surveillance des oléoducs a connu une envolée qui, paradoxalement, est allée de pair avec une augmentation déclarée des vols de brut. À en croire un rapport du Sénat, il est passé de 2,23 millions de dollars en 2012 à 11,15 en 2013 pendant que le manque à gagner dû au *bunkering* s'élevait à 809 millions de dollars en 2013<sup>47</sup>. À partir de 2011, la NNPC a par ailleurs multiplié la signature de contrats opaques et surfacturés de transport de pétrole par bateau, officiellement pour éviter le pillage des oléoducs à terre.

Le détournement se joue aussi au niveau de la part de brut que la NNPC récupère statutairement dans les joint-ventures ou les accords de partage de production. Sur les quelque deux millions de barils/jour que le Nigeria parvient encore à extraire, 445 000 sont censés revenir aux quatre raffineries du pays pour satisfaire les besoins du marché intérieur. Ce quota est calculé en fonction de la capacité maximale d'installations qui, en réalité, n'ont jamais tourné à plein. Résultat, entre 50 % et 90 % des 445 000 barils attribués à la NNPC ne sont ni raffinés ni exportés. Au bout de trois mois, la compagnie nationale des pétroles peut alors en disposer après les avoir en quelque sorte rachetés au gouvernement, ce qui lui permet de jouer sur l'évolution des taux de change et des cours internationaux pour les revendre à bon compte, notamment à des négociants suisses comme Glencore, Trafigura et Vitol<sup>48</sup>. Les autorités estiment qu'entre 2002 et 2012, l'État nigérian a ainsi perdu jusqu'à 5 milliards de dollars en laissant la NNPC mettre la main sur du brut acquis à des prix et des taux de change inférieurs à ceux du marché. Le manque à gagner double même si on y inclut les revenus provenant de la vente de gaz naturel liquéfié<sup>49</sup>.

En principe, les gains ainsi réalisés doivent servir à couvrir les pertes de la NNPC, notamment dans le secteur de la pétrochimie et de la distribution d'essence à des prix subventionnés. De l'aveu même des autorités, on ne sait cependant pas où l'argent disparaît<sup>50</sup>. Grâce aux différentiels de prix en sa faveur, la NNPC n'a aucun intérêt à relancer la capacité de traitement des raffineries. En pratique, elle préfère continuer à disposer d'un volume de

---

46. NEITI, Financial Flows Reconciliation Report: 2009 – 2011 Oil & Gas Audit, Abuja, Nigerian Extractive Industries Transparency Initiative, 2013, p. 21 ; I. Sada et Co Chartered Accountants *op. cit.*, 2013, p. 16.

47. Senate Committee on Finance, Report on the Investigation of the Alleged Unremitted US\$49.8 Billion oil revenue by NNPC, Abuja, mai 2014, p. 38.

48. Déclaration de Berne, « Les affaires obscures des négociants suisses au Nigeria », Lausanne, DB, 2013, p. 19.

49. M. N. Ribadu, « Report of the Petroleum Revenue Special Task Force », Abuja, PRSTF, 2012, p. 176.

50. *Ibid.*

brut qu'elle peut exporter en toute discrétion. Il lui arrive d'ailleurs très fréquemment d'essayer d'en écouler davantage qu'elle n'en dispose réellement, jusqu'à 50 % de plus que son stock en 2011 par exemple<sup>51</sup>. Pour maximiser ses gains, la NNPC cherche en effet à créer des situations de pénurie artificielle qui exacerbent la compétition entre les traders et qui incitent à verser des bakchichs pour mettre la main sur une partie du brut initialement destiné aux raffineries nigérianes...

---

51. A. Sayne, A. Gillies et C. Katsouris, « Inside NNPC Oil Sales: A Case for Reform in Nigeria », *op. cit.*, p. 54.

# De l'exportation à l'importation

Mais c'est évidemment à l'exportation que les détournements sont sans doute les plus massifs. Comme au Congo-Brazzaville, les compteurs des terminaux pétroliers sont mal calibrés et le contrôle du chargement des navires est très approximatif<sup>52</sup>. Maints témoignages font état d'agents de l'administration ou d'employés de sociétés privées en train de manipuler les instruments de mesure et les documents de fret des supertankers afin de sous-estimer les volumes transportés<sup>53</sup>. Là encore, la NNPC joue un rôle central. En 2013, par exemple, la compagnie publique a été chargée de vendre quelque 935 000 barils par jour, soit 43 % de la production du pays et 61 % du total des recettes du gouvernement<sup>54</sup>. Or le Nigeria constitue une exception parmi les principaux producteurs de pétrole du monde. Il est en effet le seul à vendre 100 % de sa production à des traders privés. D'habitude, les compagnies nationales développent des branches commerciales pour écouler leur brut vers des raffineries à l'étranger. La NNPC s'est ainsi dotée de succursales comme Hyson, Calson, Napoil, Duke Oil et Nigermid. Le problème est que celles-ci sont des coquilles vides et que leur capacité de vente est extrêmement limitée à l'international. En pratique, le modèle opérationnel de la NNPC se rapproche plutôt de ceux des compagnies nationales du Sud-Soudan et du Congo-Brazzaville, deux pays qui ne sont pas vraiment réputés pour leur transparence et leur bonne gouvernance.

La vente du brut à des traders ouvre en l'occurrence la voie à toutes sortes d'opérations frauduleuses. Certaines de ces compagnies privées ne bénéficient même pas d'un contrat en cours de validité, ne sont pas identifiées dans les listes officielles de clients et sont inconnues du monde des professionnels. De plus, la vente de brut par la NNPC se fait de façon discrétionnaire, sans véritable appel d'offres<sup>55</sup>. En dépit des règles qui

---

52. T. Porcher, *Un baril de pétrole contre 100 mensonges*, Paris, Res Publica, 2009, p. 105.

53. Entretien de l'auteur avec des traders anonymes en Afrique du Sud, au Nigeria et en Suisse entre 2013 et 2016.

54. A. Sayne, A. Gillies et C. Katsouris, « Inside NNPC Oil Sales: A Case for Reform in Nigeria », *op. cit.*, p. 20.

55. Poursuivie à partir de 2014 par le Département américain de la Justice puis la Haute Cour Fédérale du Nigeria, la ministre du Pétrole de 2010 à 2015, Diezani Alison-Madueke, est ainsi accusée d'avoir volé 153 millions de dollars à la NNPC en confiant à deux associés, Jide Omokore et

l'interdisent, les paiements se font parfois dans des comptes *offshores*. Enfin, il arrive que la NNPC vende directement du brut à des gouvernements qui n'ont pas de capacité de raffinage, comme le Malawi en 2014, ou qui réexportent eux-mêmes les cargaisons ainsi fournies. Très politiques, ces ventes au rabais sont arrangées par une multitude d'intermédiaires qui, à défaut d'être professionnels, touchent des commissions conséquentes ; il en a résulté des scandales de corruption dans cinq des États clients du Nigeria<sup>56</sup>.

Pour certains auteurs, de tels contrats relèvent d'une diplomatie du pétrole et visent à assurer le rayonnement du pays à l'international, notamment en Afrique subsaharienne<sup>57</sup>. Ce fut sans doute vrai à la suite de la guerre du Yom Kippour en 1973, quand Lagos vendit du pétrole à prix coûtant au Sénégal, au Libéria et à la Sierra Leone pour leur permettre de contourner l'embargo arabe contre Israël. Mais aujourd'hui, les arrangements d'État à État paraissent surtout offrir un moyen supplémentaire de placer des intermédiaires désireux de toucher des commissions sur des contrats frauduleux<sup>58</sup>. D'une année à l'autre, les fluctuations erratiques de la sélection des pays ciblés et des volumes d'exportation le montrent à leur manière. Ainsi, le Nigeria promet généralement plus qu'il ne donnera, créant une attente qui oblige les « bénéficiaires » à verser des pots-de-vin pour obtenir leur part.

Mais l'histoire du détournement de la manne pétrolière ne s'arrête pas à l'exportation de brut. Parce que ses raffineries sont déficientes et ne fonctionnent en moyenne qu'à 20 % de leur capacité, le Nigeria ne parvient pas à couvrir les besoins de sa demande intérieure. Comble de l'absurde, il exporte du brut mais doit donc importer des produits raffinés pour un coût estimé à 45,6 milliards de dollars sur la période 2009-2011<sup>59</sup>. Un tel commerce donne lieu à toutes sortes de trafics car l'État verse des

---

Kola Aluko, des contrats d'exportation de brut d'une valeur de 1,5 milliard de dollars qui lui ont permis d'acheter de luxueuses propriétés à Londres et Lagos. De fait, Diezani Alison-Madueke était le porte-valise du président Goodluck Jonathan si l'on en croit le récit d'un membre du gouvernement qui fut renvoyé peu avant les élections de 2015 parce que son mentor avait basculé dans l'opposition. Cf. M. Bolaji, *On a platter of gold: How Jonathan won and lost Nigeria*, Lagos, Kachifo, 2017, p. 350.

56. A. Sayne, A. Gillies et C. Katsouris, « Inside NNPC Oil Sales: A Case for Reform in Nigeria », *op. cit.*, p. 9.

57. B. Augé, « Le pétrole au Nigeria, instrument de puissance et miroir d'une fragilité étatique », *Hérodote*, n° 159, 2015.

58. Le scandale de corruption qui a éclaboussé le président zambien Rupiah Banda en 2013 impliquait ainsi une compagnie nigériane, Sarb Energy, dont le conseil d'administration comprenait un général à la retraite, Sylva Ogbogu, et un ancien sénateur du parti au pouvoir dans la circonscription Est de l'État du Bayelsa entre 2007 et 2011, Nimi Barigha-Amange. A. Sayne, A. Gillies et C. Katsouris, « Inside NNPC Oil Sales: A Case for Reform in Nigeria », *op. cit.*, p. 15.

59. I. Sadra et Co Chartered Accountants, *Physical and Process Audit for the period 2009 to 2011, Oil & Gas Audit*, *op. cit.*, 2013, p. 22.

compensations pour couvrir le différentiel entre les cours du marché à l'international et le prix de vente de l'essence à la pompe, qui est subventionné<sup>60</sup>. La situation est d'autant plus ubuesque que le Nigeria continue d'exporter des produits raffinés vers les pays voisins<sup>61</sup>.

Les subventions de l'État pour verrouiller le prix de vente de l'essence à la pompe atteignent en l'occurrence des montants considérables et ont donné lieu à de nombreuses enquêtes sans jamais aboutir à une réforme en profondeur du système<sup>62</sup>. En 2014, par exemple, les compensations réclamées par les distributeurs privés s'élevaient à 2,9 milliards de dollars, cinq fois plus qu'en 2007, et elles ponctionnaient l'équivalent de 13 % du budget du gouvernement fédéral<sup>63</sup>. Cette année, l'État prétendait quant à lui avoir versé 5 milliards de dollars pour stabiliser le prix de vente de l'essence à la pompe. La différence entre les deux chiffres correspondait assez bien aux calculs de la commission d'enquête du député Farouk Lawan et d'une ONG suisse, la Déclaration de Berne, qui, entre 2009 et 2011, estimaient à 6,8 milliards de dollars le montant des subventions à propos desquelles le gouvernement nigérian avait été incapable de rendre compte<sup>64</sup>.

Les secteurs privé et public profitent de cette distorsion du marché. La NNPC, pour commencer, touche de l'État des compensations pour couvrir ses pertes dans la distribution d'essence à prix cassé. Or les versements effectués par le gouvernement ont toujours été supérieurs aux pertes affichées dans les bilans de la compagnie depuis que la NEITI a commencé ses audits en 2006<sup>65</sup>. C'est seulement en 2014 que la NNPC a vaguement

---

60. Le calcul est fait à partir de la différence entre le prix de vente au détail, qui est fixé par l'État et uniforme à travers le pays, et le prix attendu au marché libre (Expected Open Market Price), qui, en sus du prix du baril, se compose à 85 % des droits de douane et des coûts de transaction pour l'achat, le transport maritime et le stockage de produits raffinés. Initialement, le prix de vente de l'essence à la pompe était relativement stable et a suivi les cours du marché international entre les deux booms pétroliers de 1973 et 1979. Mais l'écart avec les coûts réels de production du brut au Nigeria s'est creusé durant la décennie suivante, quand le gouvernement fédéral a souhaité atténuer les effets de la crise économique en refusant d'augmenter le prix de l'essence. Les gouverneurs des États fédérés sont pourtant favorables à la suppression de subventions qui sont déduites du versement de leur budget par le pouvoir central.

61. À hauteur d'un cinquième de sa production de produits raffinés au cours des années 1990 par exemple. V. Morillon et S. A. Afouda, *Le trafic illicite des produits pétroliers entre le Bénin et le Nigeria : vice ou vertu pour l'économie béninoise ?*, Cotonou, LARES (Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale), 2005, p. 38.

62. En additionnant les compensations versées au secteur public et aux distributeurs privés, le montant total des subventions atteignait 11,2 milliards de dollars selon la ministre des finances Ngozi Okonjo-Iweala en 2011, soit 2,7 % du PIB et 38 % du budget du gouvernement fédéral. N. Okonjo-Iweala, *Fighting corruption is dangerous: the story behind the headlines*, Cambridge, MIT Press, 2018, p. 34.

63. SDN, *Nigeria's Fuel Subsidy*, Port Harcourt, Stakeholder Democracy Network, 2015, p. 23.

64. Déclaration de Berne, « Les affaires obscures des négociants suisses au Nigeria », Lausanne, DB, 2013, p. 19.

65. A. Sayne, A. Gillies et C. Katsouris, « Inside NNPC Oil Sales: A Case for Reform in Nigeria », *op. cit.*, p. 13.

commencé à fournir des explications à ce sujet, en l'occurrence de manière très incomplète sur l'utilisation de ses subventions plutôt que sur ses coûts réels dans le secteur de la distribution.

Une myriade de petites sociétés privées profite également de la situation. Le détournement des subventions consiste par exemple à importer une cargaison dont le volume est inférieur à celui annoncé. Autre possibilité, le trader organise toutes ses transactions à l'étranger afin de se faire rembourser en dollars, d'éviter de payer des taxes portuaires à Lagos et d'échapper au contrôle des douanes nigérianes, quitte à transborder les cargaisons depuis Cotonou ou Lomé. Il n'est pas rare non plus de voir des documents maritimes falsifiés pour obtenir une subvention plus élevée en remplaçant la date d'achat par celle d'un jour où les cours du baril sont à la hausse<sup>66</sup>. Il est aussi arrivé que des « bateaux fantômes » prétendent décharger leur cargaison à Lagos ou Cotonou alors qu'au même moment, on retrouvait leur trace en mer de Chine<sup>67</sup>.

Les arnaques se poursuivent au niveau des stations d'essence. Des gérants indécents truquent les compteurs des pompes ou rajoutent de l'eau dans leurs cuves. Certaines stations n'existent que sur le papier pour bénéficier d'un droit d'achat à prix cassé auprès des raffineries de la NNPC. Dans l'État du Rivers, les autorités ont par exemple fermé les yeux sur ces pratiques afin d'acheter la paix aux chefs de gangs de la région. À Port Harcourt, deux d'entre eux ont ainsi obtenu des facilités pour faire du business dans le commerce de produits raffinés. Soboma George a reçu la franchise d'une station d'essence très convoitée et lucrative dans la vieille ville coloniale, tandis que son rival Ateke Tom faisait construire son propre pipeline privé jusqu'à son fief dans la banlieue d'Okrika pour écouler une partie de la production de la raffinerie d'Eleme !

Le détournement se joue aussi au niveau des oléoducs. Comme pour le *bunkering* de brut, « l'évaporation » des produits raffinés est extrêmement impressionnante, même si on n'en parle quasiment jamais. Elle rappelle un peu le principe de la « traite des vaches » (*ordeña*) par les mafias du Mexique ou par les paramilitaires de Colombie qui, au début des années 2000, avaient la réputation de gagner plus d'argent grâce à la contrebande d'essence que l'État avec ses exportations de brut<sup>68</sup>. En principe, le taux normal d'évaporation de produits raffinés et inflammables tourne autour de

---

66. Déclaration de Berne, Les affaires obscures des négociants suisses au Nigeria, Lausanne, DB, 2013, p. 19.

67. N. Okonjo-Iweala, *Fighting corruption is dangerous: the story behind the headlines*, op. cit., p. 38.

68. P. Le Billon, *Wars of Plunder. Conflict, Profits and the Politics of Resources*, Londres, Hurst, 2012, p. 75.



0,5 % dans les opérations de transport par oléoduc. Mais au Nigeria, elle atteint jusqu'à 38 % pour la variété d'essence dite PMS (Premium Motor Spirit) sur le tronçon entre les dépôts d'Atlas Cove à Lagos sur la côte, Mosimi dans l'État d'Ogun et la raffinerie de Kaduna au nord<sup>69</sup>. Bien évidemment, une telle déperdition ne s'explique pas seulement par le manque d'entretien des oléoducs et doit beaucoup aux vols opérés par des organisations criminelles ou, parfois, de simples badauds attirés par la possibilité de s'approvisionner gratuitement après un acte de sabotage.

Les pays voisins du Nigeria ne sont pas épargnés par la contrebande, du Cameroun au Bénin en passant par le Tchad ou le Niger. Les importations illégales de l'essence nigériane subventionnée ou trafiquée y ont en l'occurrence pris une ampleur considérable depuis les années 1980. Au Bénin, par exemple, ce commerce illicite a beau être très atomisé, il couvre près de la moitié des besoins intérieurs du pays et représente environ les deux tiers du volume fourni par les circuits officiels. Si les recettes douanières de l'État en pâtissent, l'économie nationale bénéficie ainsi d'une subvention déguisée et d'un apport non négligeable sur le marché du travail. On estime que le commerce de contrebande d'hydrocarbures y employait directement entre 17 000 et 42 000 personnes en 2004, soit davantage (pour l'estimation haute) que dans la fonction publique, qui était pourtant le plus gros employeur officiel du pays, avec 40 000 agents<sup>70</sup>.

---

69. I. Sadra et Co Chartered Accountants, *Physical and Process Audit for the period 2009 to 2011, Oil & Gas Audit*, op. cit., 2013, p. 19.

70. À l'époque, l'ensemble de la filière pesait déjà 65 millions de dollars et la marge brute mensuelle moyenne des trafiquants tournait entre 70 000 et 170 000 FCFA (entre 130 et 320 dollars). V. Morillon et S. A. Afouda, *Le trafic illicite des produits pétroliers entre le Bénin et le Nigeria : vice ou vertu pour l'économie béninoise ?*, Cotonou, LARES (Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale), 2005, p. 121.



# Projets de développement et responsabilité sociale des entreprises : des moyens officiels pour capter la rente

Au Nigeria, en revanche, les trafics de produits raffinés ne représentent qu'une petite partie de l'économie politique du secteur pétrolier. Pour analyser les diverses modalités de détournement de la rente à tous les niveaux de la filière, il convient en effet de s'intéresser aussi aux nombreuses institutions publiques et privées qui sont officiellement censées redistribuer les bénéfices tirés de l'exportation de brut. Les détournements opérés au niveau du gouvernement fédéral mettent par exemple en évidence l'importance de fonds souverains dont les placements à l'étranger sont gérés de façon opaque et échappent au contrôle démocratique du Parlement.

Établi par la junte du général Sani Abacha en juillet 1994 et dirigé par Muhammadu Buhari, le *Petroleum Special Trust Fund* a ainsi agi comme un bureau parallèle qui ne rendait de comptes à personne. Financé par la remontée des cours de pétrole, il a connu de nombreuses fraudes et une partie de ses fonds s'est évaporée entre la Suisse et Jersey. Le *Petroleum Special Trust Fund* a fini par être dissous en juillet 1999, au sortir de la dictature militaire. Mais les structures qui l'ont remplacé n'ont pas échappé à ces travers. Lancé début 2012, le *Subsidy Reinvestment and Empowerment Programme* (SURE-P) était par exemple censé réinvestir dans des actions sociales les gains tirés de la réduction des subventions au prix de l'essence à la pompe. Sa gestion a été si problématique qu'elle a poussé son directeur, Christopher Kolade, à démissionner en 2014, faute d'avoir obtenu du président Goodluck Jonathan le feu vert nécessaire pour être autorisé à renvoyer ses collaborateurs les plus corrompus<sup>71</sup>.

Un cran en dessous du niveau fédéral, les États du delta du Niger disposent aussi de leurs propres structures pour capter la rente. En effet, les protestations armées contre l'exploitation pétrolière ont conduit le gouvernement fédéral à multiplier les institutions chargées de développer la région. Celles-ci n'ont guère fait illusion. Quand les autorités ont établi un

---

71. M. Bolaji, *On a platter of gold: How Jonathan won and lost Nigeria*, Lagos, Kachifo, 2017, p. 354.

ministère fédéral du delta du Niger fin 2008, par exemple, les rebelles du MEND (*Movement for the Emancipation of the Niger Delta*) ont décrié la création « d'un énième canal de corruption au service des clientèles politiques du pouvoir »<sup>72</sup>. La loi de 2010 sur le *local content* a également suscité de nombreuses critiques. En théorie, elle vise à favoriser les transferts de technologies, la formation professionnelle et le recrutement dans l'industrie pétrolière d'autochtones originaires du delta. Mais en pratique, elle a surtout servi à sanctuariser le prélèvement de commissions à travers des contrats frauduleux. Dans son article 92, elle autorise même son conseil d'administration à recevoir officiellement des « cadeaux sous forme de versements liquides, de terres ou de biens matériels<sup>73</sup>. »

Du fait de ses particularités géographiques, le delta du Niger a indéniablement des besoins spécifiques en termes de développement. Dès mars 1961, à peine un an après l'indépendance, les autorités avaient ainsi établi un organisme dédié, le *Niger Delta Development Board*, qui disparut après le premier coup d'État militaire du Nigeria en juillet 1966. Les institutions fédérales qui lui ont succédé ont ensuite bénéficié de la manne issue du boom pétrolier des années 1970. En dépit de budgets très conséquents, leurs performances ont été minées par la corruption, l'affairisme et l'absence de supervision sur l'utilisation des fonds reçus du pouvoir central. Créée en juillet 1992, l'OMPADEC (Oil Mineral Producing Area Development Commission) s'est ainsi ruinée à force de payer des avances à des sous-traitants qui n'ont jamais terminé leur travail<sup>74</sup>. Les rares projets prétendument achevés ne fonctionnaient pas et ont dû être repris en mains par le gouvernement fédéral ou les multinationales du pétrole. Le directeur exécutif de l'OMPADEC, Albert Horsfall, fut finalement renvoyé pour fraude en décembre 1996. Son successeur, Eric Opia, fut également remercié deux ans plus tard du fait de la disparition de plusieurs milliards de Naira. Il fut remplacé en novembre 1998 par un vice-amiral à la retraite, Preston Omatsola, qui se contenta d'enterrer l'OMPADEC avant le retour des civils au pouvoir.

Établie en juin 2000, à la fin de la dictature militaire, la NDDC (*Niger Delta Development Commission*) n'a pas non plus répondu aux attentes de la population. Au bout de quatre ans d'existence, une évaluation

---

72. K. Omeje, *High stakes and stakeholders: oil conflict and security in Nigeria*, Aldershot, Ashgate, 2006, pp. 151-162.

73. Nigerian Oil & Gas Industry Content Development Act n° 2: « The Board may accept gifts of money, land or other property on such terms and conditions, if any, as may be specified by the person or organization making the gift ».

74. T. Imobighe, « Conflict in Niger Delta: A Unique Case or a "Model" for Future Conflicts in Other Oil-Producing Countries? », in R. Traub-Merz et D. Yates (dir.), *Oil Policy in the Gulf of Guinea: Security & Conflict, Economic Growth, Social Development*, Lagos, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2004, p. 107.

indépendante devait par exemple montrer que 100 des 358 contrats attribués à des entrepreneurs locaux n'avaient jamais été achevés<sup>75</sup>. En 2016, un audit du Sénat et de la Chambre des Députés confirmait que 80 % des projets n'étaient pas terminés. On a notamment reproché à la NDDC de se concentrer sur les chantiers d'infrastructures les plus dispendieux et les plus susceptibles d'ouvrir la voie à des surfacturations, tels les forages de puits, les constructions de route ou l'achat de bus. Il n'y a visiblement pas eu d'étude de faisabilité de ces projets, qui n'ont pas été conçus pour durer et qui ont été pensés sans les autorités locales, au risque de dupliquer les initiatives. Pour améliorer son image de marque, la NDDC a certes publié sur papier glacé des catalogues de ses réalisations et elle a mis en ligne une liste de 8 000 projets<sup>76</sup>. Ses efforts de communication n'en ont pas moins été décriés par les militants du cru comme un simple « panneau publicitaire »<sup>77</sup>.

Il faut dire que, comme ses prédécesseurs, la NDDC a connu de nombreux scandales de corruption qui ont mis en évidence sa collusion avec la classe politique<sup>78</sup>. Le bureau de l'auditeur général de la fédération (*Auditor-General of the Federation*) a ainsi noté la disparition de 183,7 milliards de Naira entre 2008 et 2012<sup>79</sup>. Dans son rapport, il a également déploré la multiplication des postes de complaisance dans une institution qui comptait près d'une demi-douzaine de directeurs ! Encore la NDDC relève-telle du fédéral. Ses équivalents au niveau des États de la région n'ont pas fait l'objet de telles enquêtes. Il y aurait pourtant lieu de s'interroger sur le fonctionnement des SOPADECs (*State Oil-Producing Areas Development Commissions*) qui ont été calquées sur le modèle de la NDDC, telles la DIDA (*Delta State Investments Development Agency*) depuis 2017 ou la RSSDA (*Rivers State Sustainable Development Agency*) depuis 2007.

---

75. K. Omeje, *High stakes and stakeholders: oil conflict and security in Nigeria*, op. cit., p. 151-162.

76. Niger Delta Development Commission, disponible sur : <http://nddcproject.nddc.gov.ng>.

77. Entretien de l'auteur avec un des leaders de l'insurrection, Asari Dokubo, à Warri en 2011. Pour un point de vue positif et rarissime sur l'OMPADEC et la NDDC, voir S. Omotola, « From the OMPADEC to the NDDC: An Assessment of State Responses to Environmental Insecurity in the Niger Delta, Nigeria », *Africa Today*, vol. 54, n° 1, 2007, pp. 72-89.

78. En violation du code électoral, la NDDC avait par exemple pour habitude de faire des dons en vue de soutenir les campagnes du parti présidentiel, le PDP (People's Democratic Party), au cours des années 2000 et jusqu'à la victoire de l'opposition en 2015. Cf. A. Agbaje, A. Akande, and J. Ojo, "The People's Democratic Party: From the 1999 Transition to the 2015 Turnover", in C. LeVan et P. Ukata (dir.), *The Oxford Handbook of Nigerian Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2018, p. 360.

79. S. Akpe, « Auditor-General's Report: Is NDDC Guilty as Charged? », *Vanguard*, 16 août 2015.

Dans le même ordre d'idées, il convient de ne pas oublier les institutions privées qui, sous prétexte de développement et de *local content*, participent, elles aussi, du détournement de la manne pétrolière. Les prescriptions en faveur de la responsabilité sociale des entreprises et de l'appropriation du secteur par des acteurs locaux ont en effet généré leur contingent de sociétés ou d'ONG qui ont surtout servi à capter une part de la rente plutôt qu'à assumer une fonction de redistribution. Il en va ainsi du Kiisi Trust, une fondation créée en l'honneur de l'écrivain Ken Saro-Wiva<sup>80</sup>. Célèbre pour avoir été pendu après un procès inique par la junte du général Sani Abacha en 1995, celui-ci s'était battu pour défendre les droits des Ogoni sur des terres riches en pétrole. Un de ses fils, Ken Saro-Wiva Junior (mort en 2016), a établi le Kiisi Trust en 2009 pour gérer les cinq millions de dollars de la compagnie Shell que la justice américaine avait condamné à payer à la famille de la victime en échange de l'abandon des poursuites pour collusion avec la dictature militaire. La fondation était censée financer des projets de développement en pays ogoni. Mais il a fallu attendre dix ans pour qu'elle devienne opérationnelle et commence à verser ses premières bourses en 2018.

---

80. *Africa Confidential*, vol. 55, n° 11, 30 mai 2014, p. 10.

# Des audits sans réformes

L'extraction de pétrole, l'exportation de brut, l'importation de produits raffinés, la distribution d'essence et la création d'institutions de développement pour le delta participent chacune à leur manière du détournement de la rente. C'est à tous ces niveaux qu'il faudrait concomitamment agir pour améliorer le système. Or les efforts en la matière sont plutôt décevants. Les enquêtes précédemment menées n'ont pas permis de réformer le secteur et ont très rarement abouti à l'arrestation puis à la condamnation des principaux responsables de la corruption. Ainsi, les investigations conduites par les juges Ayo Gabriel Irikefe en 1980 et Salihu Modibbo Alfa Belgore en 1984, puis par le général Emmanuel Abisoye en 1994, se sont contentées de pointer quelques difficultés sans identifier de malversations massives au sein de la NNPC. Plus récemment en 2012, une commission d'enquête sur l'arnaque des subventions à l'essence a même été discréditée par le comportement de son président, le député Farouk Lawan, qui a dû démissionner après avoir été accusé d'avoir touché des pots-de-vin pour éliminer d'une liste noire deux compagnies privées qui bénéficiaient des subsides du gouvernement.

Très souvent, les audits financiers commandités par le gouvernement ont aussi donné le sentiment de servir à couvrir des turpitudes, un peu comme en Angola où, en 2000, le cabinet d'expertise-comptable KPMG (Klynveld, Peat, Marwick & Goerdeler) a été convié à faire un simple diagnostic du secteur pétrolier au lieu de mettre en place une véritable structure de surveillance des comptes de la nation<sup>81</sup>. Les multinationales ne sont d'ailleurs pas dupes de ce type d'exercice. Au Nigeria, par exemple, Shell a arrêté en 2007 de commanditer à la firme KPMG des audits qui concluaient systématiquement au succès de ses programmes de développement communautaire.

Les lanceurs d'alerte, eux, ont été bien mal récompensés de leurs efforts. C'est au niveau local qu'ils sont le plus en danger. Dans l'État du Delta, par exemple, le président de la collectivité locale de Forcados a dû s'enfuir et se cacher après avoir dénoncé l'implication de l'armée et de chefs coutumiers dans le *bunkering*<sup>82</sup>. Les affaires de corruption sont généralement plus

---

81. D. Djoumessi, *The Political Impact of the Sino-U.S. Oil Competition in Africa: An International Political Explanation of the Resource Curse in African Petro-States*, Londres, Adonis & Abbey, 2009, p. 239.

82. F. Zikoregha, Futek [9 May 2008], « Illegal Bunkerers Want to Kill Me », *The Nation*, p. 13.

médiatisées au niveau national. Le cas le plus connu est sans doute celui du gouverneur de la banque centrale, Sanusi Lamido, qui a été suspendu de ses fonctions en février 2014 après avoir constaté un trou de plusieurs milliards de dollars dans les comptes de la NNPC. Le scandale a pris une ampleur particulière car le président sortant, Goodluck Jonathan, préparait sa campagne pour les élections générales d'avril 2015, qu'il devait d'ailleurs perdre. En effet, la presse nigériane a publié une lettre confidentielle de Sanusi Lamido selon laquelle la compagnie nationale des pétroles devait 49,8 milliards de dollars à l'État sur la période de janvier 2012 à juillet 2013. En décembre 2013, un comité spécial confirmait que la NNPC était incapable de répondre de la disparition de 10,8 milliards de dollars. Sanusi Lamido, lui, a été renvoyé parce qu'il aurait surestimé le montant des détournements de fonds.

Dans un tel contexte, il importe de ne pas se tromper de cible. Les fausses bonnes idées ne manquent pas. S'inspirant du processus de Kimberley qui vise à renforcer la traçabilité des diamants produits en Afrique, certains préconisent par exemple de marquer le pétrole pour empêcher le *bunkering*. Mais leur projet, qui se focalise uniquement sur les flux à l'exportation, se heurte à de nombreux problèmes techniques et ne paraît pas faisable en l'état. D'autres proposent quant à eux de certifier les compagnies pétrolières respectueuses des droits de l'homme et soucieuses de transparence. À l'instar du label Max Havelaar, qui est censé garantir le caractère équitable du commerce de café, le consommateur accepterait alors de payer son essence un peu plus chère pour financer le développement des communautés locales et des technologies non-polluantes<sup>83</sup>. Là encore, cependant, ledit projet néglige un acteur de poids : l'État nigérian et son entreprise publique, la NNPC.

De ce point de vue, l'Initiative de transparence dans les industries extractives (NEITI) paraissait plus crédible car elle avait initialement une ambition holistique et visait à couvrir toutes les étapes de la filière. Mais en pratique, elle s'est contentée de vérifier la véracité des flux financiers entrant des compagnies exploitantes vers la banque centrale. Elle ne s'est pas intéressée aux dépenses fastueuses des autorités et a très largement ignoré des pans entiers du détournement de la manne, notamment le *bunkering* et l'inflation artificielle des coûts de production en vue de réduire l'assiette fiscale des opérateurs de l'industrie. Concernant la gouvernance du secteur, les velléités de réforme de NEITI n'ont pas non plus abouti car elles se sont vite heurtées aux manœuvres du président Olusegun Obasanjo quand celui-

---

83. T. Haller *et al.* (dir.), *Fossil Fuels, Oil Companies and Indigenous Peoples: Strategies of multinational oil companies, states, and ethnic minorities - Impact on environment, livelihoods, and cultural change*, Berlin, Lit Verlag, 2007, p. 589.



ci a voulu acheter des voix et amender la Constitution pour être autorisé à se présenter pour un troisième mandat en 2007. Ainsi, la loi de 2007, le NEITI Act, n'a pas autorisé que des audits financiers soient utilisés pour entamer des poursuites en justice contre les compagnies du secteur public ou privé. Quant au secrétariat de NEITI, il n'a pas jugé bon de demander des enquêtes judiciaires et n'a pas cherché à coordonner ses efforts avec l'agence nigériane de lutte contre la corruption, l'EFCC (Economic and Financial Crimes Commission). Et pour cause : il a lui-même été accusé de surfacturer le coût d'une formation en 2009 et a renvoyé en 2010 son directeur de service, Stanley Rerri, car celui-ci avait dénoncé des malversations en interne<sup>84</sup>.

Certains auteurs voient ainsi dans NEITI un simple exercice de relations publiques destiné à redorer le blason de l'industrie<sup>85</sup>. Très dépendante des financements et des ressources humaines des bailleurs de fonds étrangers, l'Initiative n'a pas permis aux citoyens nigériens de s'emparer du sujet et de demander des comptes à leurs dirigeants. Ses audits sont illisibles et inutilisables pour le commun des mortels. La population ne connaît d'ailleurs pas ses activités : de toutes les agences de lutte contre la corruption, NEITI est la moins connue si l'on en croit des sondages des Nations unies en 2017<sup>86</sup>. La performance de cette institution est à l'image de l'homme qui l'a créée. Lorsqu'il avait été élu au sortir de la dictature militaire en 1999, Olusegun Obasanjo avait en l'occurrence lancé une croisade contre la corruption en tirant parti du prestige qu'il avait acquis comme président de l'ONG Transparency International, et non pour satisfaire une demande pressante de la population dans son propre pays<sup>87</sup>. NEITI a en fait été établie pour permettre au Nigeria de compter parmi les premiers pays en développement à rejoindre l'Initiative du premier ministre britannique Tony Blair. La démarche a sans doute été efficace sur le plan de la communication. Mais elle n'a pas répondu aux demandes de justice de la population nigériane, notamment dans le delta.

---

84. S. Rerri, « Fraud At NEITI: An Attempt To Silence The Whistle Blower », Sahara Reporters, 20 août 2010, disponible sur : [www.saharareporters.com](http://www.saharareporters.com).

85. N. Shaxson, *Nigeria's Extractive Industries Transparency Initiative: Just a Glorious Audit?*, Londres, Chatham House, 2009, p. 49.

86. UNODC, « Corruption in Nigeria. Bribery: Public Experience and Response », Vienne, United Nations Office on Drugs and Crime, 2017, p. 64.

87. N. Shaxson, « Oil, Corruption and the Resource Curse », *International Affairs*, vol. 83, n° 6, 2007, p. 1134.



## Quelques leçons en guise de conclusion

Plusieurs leçons peuvent alors être tirées de ce constat et, plus généralement, de l'analyse de la complexité des mécanismes de détournement de la rente pétrolière et gazière. D'abord, les multinationales du pétrole, qui retiennent tant l'attention des médias et des ONG, ne sont jamais qu'un acteur du problème, parmi beaucoup d'autres. *A priori*, elles n'ont guère intérêt à entretenir un système qui impacte sur leur performance, qui revient à surtaxer le baril de brut et qui a fait du Nigeria le troisième pays le plus cher du monde en termes de coûts d'extraction<sup>88</sup>. Le détournement des revenus pétroliers pose surtout la question du rôle de l'État, tant au niveau fédéral que local. Autrement dit, il importe de ne pas s'arrêter à la dimension globale des circuits financiers de la rente et de prendre aussi en compte l'économie morale de la corruption dans les criques du delta.

Ensuite, l'analyse de la variété des parties prenantes et de la complexité des mécanismes de détournement met en évidence les limites des campagnes d'ONG ou de l'Initiative de transparence dans les industries extractives. En effet, celles-ci concentrent leurs pressions sur les multinationales en vue de les inciter à déclarer ce qu'elles paient aux États sur le territoire desquels se trouvent les gisements qu'elles exploitent. Les efforts d'audit financier se focalisent en conséquence sur les flux entrants dans les banques centrales des pays concernés. En revanche, ils négligent ou omettent complètement d'enquêter sur les flux sortants, là où, précisément, se joue une partie cruciale du détournement de la rente et de l'évasion des capitaux.

Enfin, l'analyse de la corruption issue du secteur pétrolier souligne la nécessité d'améliorer la gouvernance du Nigeria. L'argent facile du boom des années 1970 a exacerbé des problèmes qui existaient déjà et qui ne se limitent pas aux industries extractives. Depuis lors, le détournement des fonds publics tirés de la rente pétrolière a irrigué l'ensemble des clientèles du pouvoir. La lutte contre la corruption doit donc impliquer les autorités au plus haut niveau politique et ne pas se réduire à des effets d'annonce en vue d'éliminer des opposants en interne, comme ont pu le faire le président

---

88. M. Page, *Nigeria: What Everyone Needs to Know*, Oxford, Oxford University Press, 2018, p. 173.

Muhammadu Buhari et ses prédécesseurs. Elle oblige à casser l'immunité de la classe dirigeante, à réformer le secteur judiciaire et à soutenir les « lanceurs d'alerte » sans pour autant oublier de travailler aussi « par le bas », auprès de la population et des collectivités locales.



